

**Fiche de données de sécurité**Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

Nom commercial du produit : Méthyl PROXITOL (MP)  
Code Produit : U5141  
Type de produit : Solvant chimique.  
Utilisation de la substance/préparation : Utiliser comme solvant uniquement dans les process industriels.  
Fournisseur : Edificio Golden B, 1a Planta, Avenida Ricardo Soriano, 72, Marbella, Andalucia 29601, Espagne  
Numéros à contacter : +349 52 76 85 55  
+346 90 09 47 81  
Numéros d'appel d'urgence : 063 435000  
Centre National Anti-Poison : Rue El Mfedel Chefchaoui, Madinat Al Irfane- Rabat- +212 (0) 37 770137  
+ 212 (0) 37 686464(24h/24h°

**2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Nom chimique de la Substance : 1-Méthoxy propane-2-ol  
Famille chimique de la substance : Ether de glycol.  
Nom usuel : Propylène glycol méthyl éther (PGME)  
Synonymes : Méthoxy proxitol (MP)  
EINECS : 203-539-1  
Numéro CAS : 107-98-2

Constituants/composants dangereux	Numéro CAS	EINECS	Symboles de danger CE	Phrases de risque CE	Concentration [%]
2-Methoxy-1-propanol	1589-47-5	216-455-5	T, Xi	R10; R61; R41; R37/38	< 0,50

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Principaux dangers pour l'homme : Narcotique à fortes concentrations de vapeurs.  
Dangers physiques et chimiques : Inflammable. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.  
Effets sur l'environnement : Non classé dangereux d'après les critères CE.

**4. PREMIERS SECOURS**

Symptômes et effets/Symptoms and effects : narcose - sécheresse cutanée  
Inhalation/First Aid - Inhalation : Amener à l'air frais.  
Contact avec la peau/First Aid - Skin : Laver à l'eau et si possible au savon, pendant au moins 10 minutes.  
Contact avec les yeux/First Aid - Eye Contact : Laver les yeux à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin ou hospitaliser.

**Fiche de données de sécurité**Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

- IngestionFirst Aid - Ingestion : Ne pas faire vomir. Faire boire de l'eau si la personne est consciente. Si la personne ne se rétablit pas rapidement, consulter un médecin ou hospitaliser.
- Instructions pour le médecinAdvice to physicians : Provoque une dépression du système nerveux central.
- Autres informationsOther Information(general advice) : Autres informations EN CAS DE DOUTE SUR LES MESURES A PRENDRE, TELEPHONER AU CENTRE ANTI-POISON Rue El Mfedel Chefchaoui, Madinat Al Irfane- Rabat- +212 (0) 37 770137 / + 212 (0) 37 686464(24h/24h)

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Dangers spécifiques : Les produits de combustion peuvent comprendre monoxyde de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.
- Moyens d'extinction : Mousse résistant à l'alcool, pulvérisation d'eau ou de brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.
- D'extinction a ne pas utiliser : Eau en jet.
- Equipement de protection : Vêtement complet de protection et appareil respiratoire autonome.
- Autres informations : Refroidir les récipients à proximité en les aspergeant d'eau.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux. Ventiler complètement la zone contaminée. Ne pas respirer les vapeurs. Eteindre toute flamme nue. Eloigner de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Eviter les étincelles. Evacuer la zone de toute personne non indispensable. Supprimer les fuites, si possible sans risque pour le personnel. Porter gants en PVC, vêtement une pièce en PVC avec capuche intégrée, bottes de sécurité à mi-genoux, en caoutchouc. Pour des informations sur la protection respiratoire, voir Section 8.
- Protection de l'environnement : Empêcher toute contamination du sol et de l'eau. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.
- Méthodes de nettoyage : Déversement important: Transférer dans un récipient étiqueté, scellé, pour récupérer le produit ou l'éliminer en sécurité. Traiter les résidus comme pour un déversement limité.  
Déversement limité: Absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière limitant l'épandage. Placer les récipients fuyants dans un fût ou un sur-fût étiqueté. Récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure. Laver à grande eau la zone contaminée.
- Autres informations : Risque d'explosion. Informer les services d'urgences si le liquide rejoint les eaux d'écoulement des égouts. Formation possible de mélange vapeur-air explosif. Pour les informations relatives à l'élimination, voir Section 13.

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Manipulation : Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Eteindre

**Fiche de données de sécurité**Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

		les flammes nues. Eloigner toute source d'ignition. Eviter les étincelles. Ne pas fumer. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Températures de manipulation: Ambiante.
Stockage	:	Conservé à l'écart du rayonnement solaire direct, de toute autre source de chaleur ou d'ignition. Ne pas fumer dans les zones de stockage. Conservé le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Températures de stockage: Ambiante.
Transfert de produit	:	Mise à la terre de tout équipement.
Matériaux recommandés	:	Pour les récipient/réservoirs ou leur revêtement interne, utiliser acier doux, acier inoxydable.
Matériaux déconseillés	:	la plupart des matières plastiques; caoutchouc naturel, butyl, néoprène ou nitrile

---

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

## Méthyl PROXITOL (MP)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (France)	:	VLE/STEL (15 mn) = 100 ppm VLE/STEL (15 mn) = 360 mg/m <sup>3</sup>
Mesures d'ordre technique	:	Utiliser une ventilation locale par extraction d'air.
Protection individuelle respiratoire	:	Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension en dessous d'un seuil acceptable, sélectionner un Equipement de Protection Respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et à la législation en place. Vérifier avec les fournisseurs d'Equipements de Protection Respiratoire. Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN141. Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple là où les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il y a un risque de manque d'oxygène ou que l'espace est confiné) utiliser un appareil respiratoire sous pression approprié.
Protection des mains	:	Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, une protection adaptée peut être assurée par le port de gants normalisés (par exemple Europe: EN374, US: F739). Protection long terme - caoutchouc naturel, butyl ou nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures - gants en PVC L'adaptabilité et la durabilité d'un gant dépend de son usage, par exemple de la fréquence et de la durée de contact, la résistance chimique de la matière constitutive du gant, de son épaisseur, de la dextérité. Il est recommandé de toujours demander conseil au fournisseur de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés.
Protection des yeux	:	lunettes de protection (EN166)
Protection du corps	:	tablier en PVC modèle standard de vêtements de travail chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques
Méthodes de contrôle	:	Des contrôles de concentration de substances dans la zone où respirent les opérateurs ou sur le lieu de travail peuvent être nécessaires pour confirmer la conformité à une valeur limite d'exposition et à des exigences de contrôles. Pour certaines substances une surveillance biologique pourra également se révéler nécessaire. Des exemples de références de méthodes de contrôle de l'air sont données ci-dessous. Se référer également à d'éventuelles méthodes nationales. National Institute of Occupational Safety and

**Fiche de données de sécurité**Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

Health (NIOSH), USA: Manual of analytical Methods  
<http://www.cdc.gov/niosh/nmam/nmammenu.html> Occupational  
Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and  
Analytical Methods [http://www.osha-  
slc.gov/dts/sltc/methods/toc.html](http://www.osha-slc.gov/dts/sltc/methods/toc.html) Health and Safety Executive (HSE),  
UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances  
<http://www.hsl.gov.uk/search.htm> Berufsgenossenschaftliches Institut  
für Arbeitssicherheit (BIA), Germany  
<http://www.hvbg.de/d/bia/pub/grl/grle.htm> L'Institut National de  
Recherche et de Sécurité, (INRS), France  
<http://www.inrs.fr/indexnosdoss.html>

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>État physique</b>	: Liquide
<b>Couleur</b>	: Clair
<b>Odeur</b>	: Éthérée
<b>Point d'ébullition</b>	: 117 - 125 °C (ASTM D-1078)
<b>Point de fusion / congélation</b>	: -96 °C (ASTM D-97)
<b>Point d'éclair</b>	: 30 °C (Abel)
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: 290 °C (ASTM E-659)
<b>Limites d'explosivité / flammabilité dans l'air</b>	: 1,9 - 13,1 % (v)
<b>Pression de vapeur</b>	: 1.170 pa @ 20 °C
<b>Ratio d'évaporat. rel.</b>	: 0,75 (ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1)
<b>Masse volumique</b>	: 920 - 923 kg/m <sup>3</sup> @ 20 °C (ASTM D-4052)
<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	: 3,1
<b>Solubilité dans l'eau</b>	: @ 20 °C Complètement miscible.
<b>coefficient de partage n-octanol/eau (log Poe)</b>	: < 1
<b>Viscosité dynamique</b>	: 1,9 mPa.s @ 20 °C ASTM D-445
<b>Conductivité électrique</b>	: 30 µS/m @ 20 °C (ASTM D-4308)
<b>proportion de carbone organique volatil</b>	: 53,3 %
<b>Poids moléculaire</b>	: 90,12 g/mol

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité</b>	: Stable dans les conditions normales d'utilisation. Réagit avec les agents oxydants forts. Hygroscopique. S'oxyde au contact de l'air pour former des peroxydes instables.
<b>Conditions à éviter</b>	: Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à l'air.
<b>Matières à éviter</b>	: Agents oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: monoxyde de carbone

---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>Base d'évaluation</b>	: L'information fournie est basée sur les données du produit.
<b>Toxicité aiguë - ingestion</b>	: Estimé faiblement toxique, DL50 > 2000 mg/kg.
<b>Toxicité aiguë - cutanée</b>	: Estimé faiblement toxique, DL50 > 2000 mg/kg.
<b>Toxicité aiguë - inhalation</b>	: Faiblement toxique, CL50 > 5 mg/l.

**Fiche de données de sécurité**Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

<b>Irritation des yeux</b>	:	Légèrement irritant mais, toutefois l'étiquetage CE n'est pas justifié.
<b>Irritation de la peau</b>	:	Légèrement irritant mais, toutefois l'étiquetage CE n'est pas justifié.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	:	Non sensibilisant pour la peau.
<b>Doses répétées de toxicité</b>	:	Une exposition répétée n'entraîne pas d'effets toxiques significatifs.
<b>Cancérogénicité</b>	:	Estimé non cancérogène.
<b>Mutagénicité</b>	:	Non mutagène.
<b>Toxicité pour le développement</b>	:	Non toxique pour le développement.
<b>Effets sur l'homme</b>	:	Des expositions importantes peuvent provoquer somnolence et vertiges.

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

<b>Base d'évaluation</b>	:	L'information fournie est basée sur les données du produit.
<b>Mobilité</b>	:	Se dissout dans l'eau. Le produit restant à la surface du sol s'évapore en un jour. Dans le sol, le produit est mobile et peut contaminer les eaux souterraines.
<b>Persistance/dégradabilité</b>	:	Facilement biodégradable suivant le test de critère ("10 jours fenêtre"). S'oxyde rapidement dans l'air, par réaction photochimique. Biodégradation à 50% estimée entre 1 et 10 jours. Processus de biodégradation très important.
<b>Bioaccumulation</b>	:	Facilement biodégradable dans l'eau de mer. Pas de bioaccumulation "significative".
<b>Toxicité aiguë - poissons</b>	:	Pratiquement non toxique, CL/CE/CI 50 > 1000 mg/l .
<b>Toxicité aiguë - algues</b>	:	Pratiquement non toxique, CL/CE/CI 50 > 1000 mg/l .
<b>Toxicité aiguë - bactéries</b>	:	Pratiquement non toxique, CL/CE/CI 50 > 1000 mg/l .
<b>Toxicité aiguë - invertébrés</b>	:	Pratiquement non toxique, CL/CE/CI 50 > 1000 mg/l .
<b>Autres informations</b>	:	Traitement des effluents Pratiquement non toxique, CL/CE/CI 50 > 1000 mg/l .

---

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

<b>Emballage souillé</b>	:	Vider complètement le récipient. Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu. Envoyer au récupérateur de fûts ou de métaux. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.
<b>Précautions</b>	:	Se reporter à la Section 7 avant de manipuler le produit ou les récipients.
<b>Élimination des déchets</b>	:	Si possible récupérer ou recycler. Sinon: Incinération.
<b>Élimination du produit</b>	:	Si possible récupérer ou recycler. Sinon: Incinération.
<b>Législation locale</b>	:	Les recommandations fournies conviennent à une élimination en toute sécurité. Toutefois, les réglementations locales peuvent être plus strictes et dans ce cas, il est nécessaire de s'y conformer.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>ADR</b>	:	
<b>Classe</b>	:	3
<b>Groupe d'emballage</b>	:	III
<b>N° d'identification danger</b>	:	30
<b>N° de matière</b>	:	3092

**Fiche de données de sécurité**Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

Etiquette de danger	:	3
Désignation du produit	:	METHOXY-1 PROPANOL-2
<b>RID</b>		
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
N° d'identification danger	:	30
N° de matière	:	3092
Etiquette de danger	:	3
Désignation du produit	:	METHOXY-1 PROPANOL-2
<b>ADNR</b>		
Classe	:	
Catégorie	:	N
N° de matière	:	3092
Etiquette de danger	:	3
Désignation du produit	:	1-Methoxy-2-propanol
<b>IMDG</b>		
Classe	:	3
N° de matière	:	3092
Etiquette de danger	:	3
Désignation du produit	:	1-METHOXY-2-PROPANOL
<b>IATA</b>		
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
N° de matière	:	3092
Etiquette de danger	:	3
Désignation du produit	:	1-Methoxy-2-propanol

---

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Dénomination CE	:	METHOXY-1 PROPANOL-2
Classification CE	:	Inflammable.
N° INDEX (Annexe 1 - CE)	:	603-064-00-3
Phrases de risque CE	:	R10 Inflammable.
Conseils de prudence	:	S24 Eviter le contact avec la peau.
REGLEMENTATIONS	:	MAROC
LOCALES		

REG. NAT. (MAROC) : Bulletin officiel N° 4788 du 15 moharrem 1421 (20 avril 2000)

Arrêté du ministre du développement social, de la solidarité, de l'emploi et de l'emploi et de la formation professionnelle N°919-99 du 14 ramadan 1420 (23 décembre 1999) modifiant et complétant l'arrêté du ministre du travail et des affaires sociales N°100-68

du 20 mai 1967 pris pour l'application du dahir du 26 jourmada I 1362 (31 mai 1943) étendant aux maladies professionnelles les dispositions de la législation sur la réparation des accidents du travail..

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Utilisations et restrictions	:	Utiliser comme solvant uniquement dans les process industriels.
Autres informations	:	Autres informations PROXITOL est une marque SHELL. Liste de distribution F.D.S Les informations de ce document pourront être mises à la disposition des clients ou de tout utilisateur du produit.



**GEBER**  
CHEMICALS  
IBERICA

SOCIETE Geber Chemicals Iberica

**METHYL PROXITOL**  
Date d'émission 15.05.2019  
Version 1

Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

## Fiche de données de sécurité

### Phrases de risque CE

R10	Inflammable.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Une barre verticale (|), dans la marge gauche signale une mise à jour de la précédente version.

AVIS LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT AUX REGARDS DES EXIGENCES DANS LES DOMAINE DE LA SANTE, DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GRANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.